

Episode de pollution de l'air dans le Grand Est

Sans procédure préfectorale

Polluant: Particules fines, diamètre Type: Mixte

Communiqué du: 16/02/2023 à 11:09

Surveillance et prévision
de la qualité de l'air

www.atmo-grandest.eu

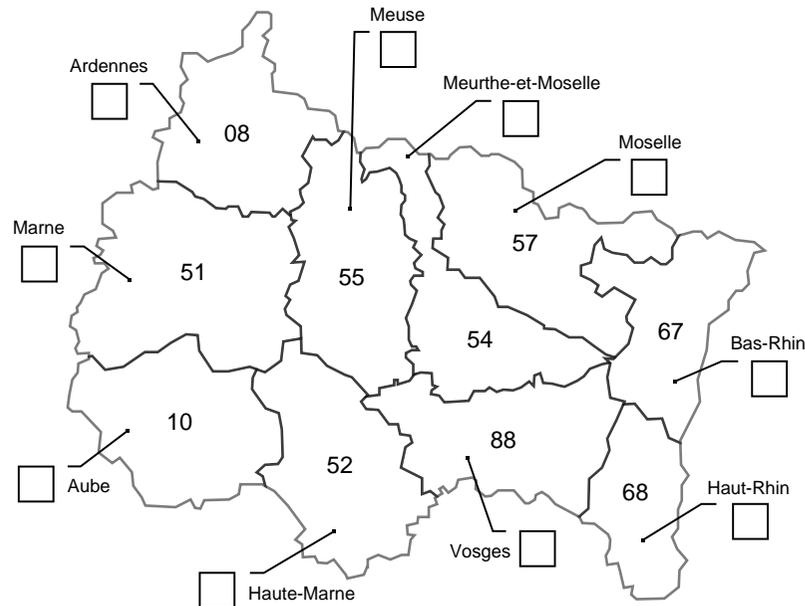


Procédures
et
mesures d'urgence

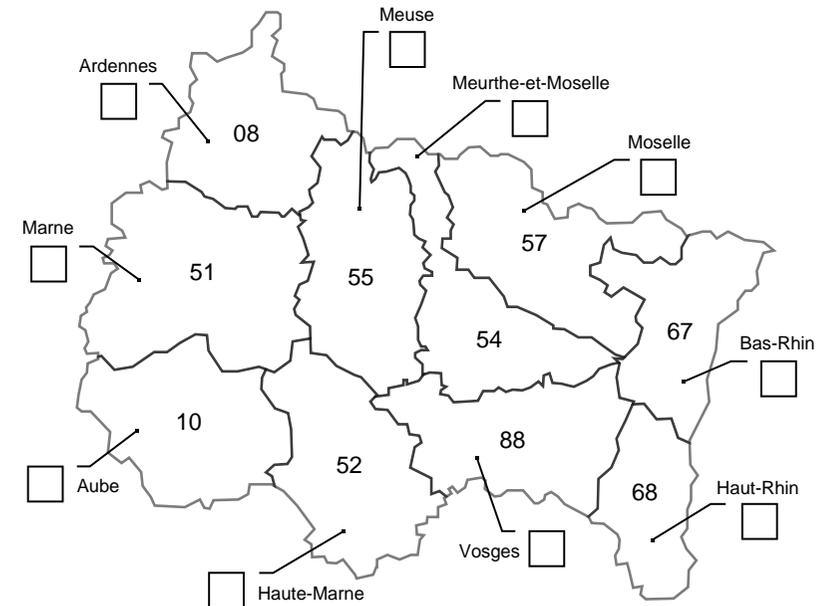
Selon arrêté
inter préfectoral
du 24 mai 2017

www.prefectures-regions.gouv.fr/grand-est

Pour le mercredi 15 février 2023



Pour le jeudi 16 février 2023



Procédures préfectorales



Description épisode

Cet épisode de pollution de type « Mixte » en plus d'être lié aux particules d'origine carbonée, se caractérise également par une part importante de particules secondaires formées à partir d'ammoniac et d'oxydes d'azote. Des conditions atmosphériques plus dispersives favorables à la baisse des niveaux de concentrations arrivent progressivement par l'Ouest du territoire. Néanmoins, cette amélioration est lente et cela a eu pour effet de générer plusieurs dépassements du seuil d'information et recommandation de 50 µg/m³ sur 24h pour les PM₁₀ sur la journée du 15 février 2023. Ils concernent les environs de Charleville-Mézières, de Thionville et l'agglomération de Nancy.

Evolution et tendance

Les conditions dépressionnaires qui sont en train de toucher le nord de la France et la région Grand Est seront à l'origine de phénomènes dispersifs plus intenses permettant une nette amélioration de la qualité de l'air par rapport à la situation des derniers jours.



Effets sanitaires

www.grand-est.ars.sante.fr